

conseil

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

CL
CL 78/10
Avril 1980

F

Soixante-dix-huitième session

Rome, 24 novembre - 5 décembre 1980

RAPPORT DE LA CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ
DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

(27 mars - 3 avril 1980)

Résumé

Le présent rapport est soumis au Conseil pour information.
Les questions à examiner par le Conseil sont énumérées après
la table des matières.

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 9
II. RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ET DE LA CONFERENCE DE LA FAO, DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION, DU COMITE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES	10
III. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DES TENDANCES A LONG TERME	11 - 27
IV. MESURES PRISES EN VUE DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE	28 - 49
i) Politiques de stockage des céréales vivrières	31 - 35
ii) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importa- tion courants et leurs besoins d'urgence	36 - 42
iii) Autonomie collective des pays en développement	43 - 46
iv) Négociations en vue d'une convention sur le commerce du blé	47 - 49
V. COMMENT MIEUX PARER A DES PENURIES ALIMENTAIRES AIGUES ET DE GRANDE AMPLEUR	50 - 67
VI. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT	68 - 77
VII. CREATION EVENTUELLE D'UN SOUS-COMITE DE L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE	78 - 81
VIII. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE	82 - 84
IX. RAPPORT DE LA SESSION	85
X. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	86
 ANNEXES	
A. Ordre du jour	
B. Liste des délégués et observateurs	
C. Liste des documents	
D. Composition du Comité	
E. Déclaration du Directeur général	

QUESTIONS A EXAMINER PAR LE CONSEIL

Le Comité souhaite attirer en particulier l'attention du Conseil sur les questions suivantes:

- i) Ses conclusions au sujet de l'évaluation de la situation de la sécurité alimentaire mondiale et de ses tendances à long terme (par. 27).
- ii) Ses recommandations concernant la mise en oeuvre du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale (par. 49).
- iii) Son débat sur les moyens de mieux parer à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur et sa décision de constituer un groupe de travail ad hoc pour préparer des propositions viables et pratiques sur cinq points importants que le Comité examinerait à sa sixième session (par. 50 à 67).

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a tenu sa cinquième session du 27 mars au 3 avril 1980 au Siège de la FAO à Rome. Sur les 84 pays qui sont membres du Comité pour l'exercice biennal 1980/81, 73 s'étaient fait représenter. 7 Etats Membres de l'Organisation ont assisté à la session en qualité d'observateurs. Le Secrétaire exécutif du Conseil international du blé y a également participé. Les organisations suivantes étaient représentées par des observateurs: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, Conseil mondial de l'alimentation, Programme alimentaire mondial, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Communauté économique européenne, Organisation de coopération et de développement économique, Fédération internationale des producteurs agricoles, Organisation de libération de la Palestine et Fédération syndicale mondiale. La liste des délégués et des observateurs se trouve à l'Annexe B et celle des Membres actuels du Comité à l'Annexe D.

2. La session a été ouverte par M. B.S. Raghavan, Président sortant, qui a exhorté le Comité à poursuivre ses efforts afin de trouver une solution globale aux problèmes de sécurité alimentaire. Le Comité a remercié M. Raghavan d'avoir si efficacement dirigé ses travaux.

3. Le Comité a élu M. Horatio Mends (Ghana) Président et M. J.C. Sainsbury (Australie), M. A. Sonnenholzner (Equateur), M. P. Vándor (Hongrie) et M. Moustafa Hamdoun (Irak) Vice-présidents pour l'exercice 1980-81.

4. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur général de la FAO, M. Edouard Saouma, a constaté avec inquiétude que la sécurité alimentaire n'est pas moins précaire qu'avant la crise alimentaire mondiale des premières années soixante-dix. De nombreux pays en développement souffrent de pénuries alimentaires à la suite des mauvaises récoltes et des autres catastrophes qui les ont frappés l'année dernière. On peut espérer que les prochaines récoltes seront bonnes dans certains pays, mais les conditions sont défavorables dans plusieurs pays en développement, en particulier en Asie et en Afrique. En outre, on s'attend qu'à la fin de la campagne en cours les stocks céréaliers mondiaux atteignent tout juste le minimum requis pour la sécurité alimentaire mondiale. Dans son examen des mesures prises en vue de l'exécution du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, le Directeur général a évoqué avec une satisfaction particulière l'accord réalisé sur une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire, plus large que la précédente; mais il a regretté que les engagements totaux soient toujours en deçà de l'objectif annuel minimum de 10 millions de tonnes de céréales, ce qui souligne la nécessité d'encourager de nouveaux donateurs à appuyer cet effort de la Communauté internationale. Il s'est déclaré particulièrement déçu du fait que l'objectif de contribution au PAM pour 1981-82 n'ait pas été atteint lors de la récente Conférence des contributions, et a instamment demandé que des efforts redoublés soient faits pour atteindre cet objectif, ou même le dépasser. Il a également noté avec inquiétude que la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) n'avait jamais atteint son objectif de 500 000 tonnes sur la base de contributions volontaires, et il a proposé que la RAIU soit réorganisée sur la base d'une convention comportant des obligations juridiques. Après avoir fait mention des activités du Programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire mondiale, le Directeur général a souligné que les dépenses croissantes d'importations alimentaires représentent une charge de plus en plus lourde pour les pays en développement, qui équivaut aux deux tiers de l'aide publique au développement reçue par eux. Le Directeur général a exprimé l'espoir que le Fonds monétaire international examinera bientôt la possibilité d'utiliser ses mécanismes de financement pour atténuer ce problème, comme il est proposé dans le Plan d'action et comme la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique l'a récemment demandé. Enfin, des situations dangereuses et peut-être des crises surgiront probablement à l'avenir. Pour être prêts à y faire face, le Directeur général a demandé au Comité de commencer à préparer une série complète de mesures visant à affronter des pénuries alimentaires aiguës et étendues. Il a souligné que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) devrait oeuvrer en vue de l'établissement du nouvel ordre économique international. La déclaration du Directeur général est reproduite intégralement à l'Annexe E.

5. Le Comité a accueilli avec intérêt la déclaration du Directeur général qui mettait en lumière nombre de points clés de la sécurité alimentaire mondiale. Un certain nombre de délégués ont souligné que le Comité constituait un centre pour examiner au niveau

intergouvernemental toutes les propositions visant à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et qu'il doit donc jouer un rôle essentiel pour harmoniser les divers efforts déployés dans différentes instances pour promouvoir la sécurité alimentaire. Ces délégués ont en outre appuyé la suggestion tendant à ce que le Président transmette, à d'autres instances, le cas échéant, les opinions du Comité sur les questions de sécurité alimentaire.

6. Des membres du Comité ont rappelé la déception du Directeur général devant la faiblesse des contributions totales au Programme alimentaire mondial annoncées jusqu'à présent par rapport à l'objectif de contributions pour l'exercice 1981-82. Ils ont reconnu toutefois que certains grands donateurs n'avaient pas encore annoncé leurs contributions. On s'est préoccupé du fait que le PAM doit puiser dans ses ressources ordinaires pour répondre aux besoins croissants d'aide d'urgence, ce qui limitera ses possibilités de fournir une aide alimentaire pour les projets de développement. Plusieurs délégués ont donc soutenu la proposition du Directeur général que la RAIU soit réorganisée sur la base d'une convention comportant des obligations juridiques et des engagements précis de la part des donateurs, et ils ont exprimé l'espoir que le Fonds monétaire international examine bientôt la nécessité de renforcer d'urgence le soutien aux balances des paiements des pays à faible revenu et à déficits alimentaires qui doivent faire face à des dépenses d'importation exceptionnellement élevées. Un certain nombre de délégués ont noté avec satisfaction les activités du Plan d'assistance pour la sécurité alimentaire et se sont félicités que la FAO se préoccupe particulièrement de promouvoir l'autodépendance collective des pays en développement dans le secteur, vital entre tous, de la sécurité alimentaire. Plusieurs délégués estiment que, pour parvenir à une coexistence meilleure et plus équitable entre pays développés et pays en développement, le Comité devrait contribuer à l'instauration du nouvel ordre économique international.

7. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Comité, M. Maurice Williams, Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation, a insisté sur la nécessité de susciter une volonté politique pour que puisse être atteint l'objectif consistant à parvenir à une sécurité alimentaire mondiale suffisante. Il a rappelé que la nouvelle convention relative à l'aide alimentaire avait été conclue à la suite d'une décision spécifique du CMA. Cette réalisation, ainsi que la mise en place d'un dispositif financier visant à aider les pays en développement durant les périodes de besoins d'importation extraordinaires, conjointement proposée avec le Directeur général de la FAO, constituerait une première ligne de défense pour la sécurité alimentaire mondiale. A cet égard, M. Williams a également lancé un appel aux gouvernements pour que les ressources du Programme alimentaire mondial soient doublées au cours des cinq prochaines années. S'étant prononcé en faveur du Plan d'action en cinq points, M. Williams a déclaré qu'il estimait le moment venu de franchir un nouveau pas, passant ainsi d'un programme volontaire à un programme pouvant engager les pays à agir d'une façon responsable et coordonnée. Il a déclaré qu'à son avis il est maintenant possible de dissocier le problème de la constitution obligatoire de réserves de la question plus controversée des prix. Il a en outre souligné la nécessité de mettre au point un dispositif visant à empêcher les réactions de défense et de panique, comme ce fut le cas en 1973-75. Il a annoncé son intention de saisir le CMA de ces problèmes, en vue de la prise de décisions politiques, et d'exposer en même temps des arrangements avec les pays socialistes, des dispositifs logistiques conditionnels et des mesures particulières pour les pays en développement durant une période de crise. Enfin, M. Williams estime qu'il y a compatibilité et complémentarité entre ces propositions et celles formulées par le Directeur général dans le document dont a été saisi le Comité sur les moyens de mieux parer à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur.

8. Le Comité a bénéficié pendant la session du concours d'un Comité de rédaction comprenant les représentants des pays suivants: Argentine, Australie, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, République fédérale d'Allemagne, Tunisie, Zaïre et Zambie, et présidé par M. M.R. Lear (Nouvelle-Zélande).

9. Le Comité a adopté son ordre du jour, qui est reproduit à l'Annexe A.

II. RECOMMANDATIONS DU CONSEIL ET DE LA CONFERENCE DE LA FAO, DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION, DU COMITE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

10. Le Comité a pris note des recommandations formulées, à sa soixante-quinzième session, par le Conseil de la FAO qui a approuvé le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, et à sa vingtième session, par la Conférence de la FAO qui a entériné le Plan d'action, fait le point de sa mise en oeuvre et suggéré d'autres mesures en vue d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Il a également noté que le Conseil mondial de l'alimentation a entériné le Plan d'action à sa cinquième session et que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire a, lors de sa huitième session, formulé des recommandations visant à accroître le rôle de l'aide alimentaire dans le renforcement de la sécurité alimentaire. Enfin, il a noté que l'Assemblée générale des Nations Unies a elle aussi entériné le Plan d'action et recommandé des mesures appropriées en vue de le mettre en application.

III. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DES TENDANCES A LONG TERME

11. Le Comité a examiné la situation de la sécurité alimentaire mondiale et le niveau des stocks céréaliers mondiaux à la lumière des tendances et des perspectives à long terme concernant la production, la consommation et le commerce des produits alimentaires, en portant une attention particulière à l'accroissement considérable des importations céréalières des pays en développement. Pour procéder à cette évaluation, il s'est basé sur les documents du Secrétariat CFS 80/8 et CFS 80/10. Plusieurs délégués ont communiqué des informations d'actualité sur la production, les disponibilités et la situation des stocks de denrées alimentaires dans leur pays.

12. Le Comité a constaté avec inquiétude qu'à certains égards la situation de la sécurité alimentaire mondiale s'est aggravée depuis sa dernière session. Alors que la production alimentaire mondiale avait augmenté pendant plusieurs années de suite, en 1979 les mauvaises conditions météorologiques, alliées à d'autres facteurs, ont provoqué des reculs de production dans de nombreuses régions et en particulier dans les pays en développement. La production mondiale par habitant a fléchi pour la première fois depuis 1975. Quelque 26 pays en développement ont souffert en 1979 de pénuries exceptionnelles, dues principalement à de mauvaises récoltes. En outre, des crises alimentaires de plus en plus nombreuses ont été la conséquence de catastrophes causées par l'homme. En dépit de l'aide alimentaire promise à ces pays, la situation alimentaire reste critique dans plusieurs zones d'Extrême-Orient et d'Afrique.

13. Si la plupart des délégués ont entériné l'évaluation de la situation de la sécurité alimentaire faite par le Secrétariat, quelques délégations ont fait valoir que celui-ci avait fait preuve parfois d'un pessimisme exagéré dans son examen. Ils ont fait observer que la récolte céréalière du Canada augmentera sans doute pour l'année en cours, et ils ont ajouté qu'aux Etats-Unis les superficies consacrées aux principales cultures pourraient s'accroître de 8-12 pour cent entre 1980 et 1985. On prévoit pour 1979/80 que les stocks de clôture de blé et de céréales fourragères atteindront aux Etats-Unis 80 millions de tonnes, soit le niveau le plus élevé depuis 1964. Les réserves des Etats-Unis seraient reconstituées, et l'on ne procéderait pas en 1980/81 à la réaffectation à d'autres usages de terres céréalières.

14. Le Comité note avec préoccupation que, suivant les estimations de la FAO, les importations céréalières des pays en développement à faible revenu augmenteront probablement de 3 millions de tonnes pour atteindre 25 millions de tonnes en 1979/80. Les importations totales des pays en développement devraient se chiffrer à 85 millions de tonnes, ce qui représenterait plus de 40 pour cent du total des échanges mondiaux. Il a été noté que certains pays en développement à revenu plus élevé avaient accru leurs importations à la suite de décisions économiquement rationnelles visant à parfaire le développement de leur secteur de l'élevage. Le Comité note également l'inquiétude exprimée par des délégations de pays en développement au sujet des causes, tant internes qu'externes, de l'accroissement de leurs importations. Ces causes, ont-elles fait observer, proviennent de ce que l'économie mondiale est mal ajustée, ce qui aboutit à la progression des importations alimentaires.

15. Le Comité note que les disponibilités exportables de céréales sont apparemment suffisantes pour couvrir cette demande d'importation record, mais que les prix et les frets mondiaux ont connu une forte hausse. Par suite, notamment, de cette hausse des prix, les affectations d'aide alimentaire de certains donateurs ont diminué en volume. Le Comité, tout en reconnaissant que certains autres pays ont augmenté leurs programmes d'aide alimentaire, a regretté que le volume total affecté à l'aide pour 1979/80 n'ait atteint que 9,2 millions de tonnes de céréales alors que les livraisons de 1978/79 sont estimées à 9,5 millions de tonnes et que l'objectif minimum a été fixé à 10 millions de tonnes. Le Comité demande que de nouveaux donateurs adhèrent à la Convention relative à l'aide alimentaire, de manière que puisse être atteint l'objectif de 10 millions de tonnes. L'augmentation du coût des importations alimentaires, conjuguée à la hausse des prix et des coûts des transports et à la réduction des allocations au titre de l'aide alimentaire, a fortement aggravé les difficultés que de nombreux pays en développement rencontrent pour financer leurs importations de produits vivriers.

16. Pour examiner le niveau des stocks de report eu égard aux objectifs de la sécurité alimentaire mondiale, le comité a eu recours aux rapports sur les stocks mondiaux établis récemment par les Groupes intergouvernementaux sur les céréales et sur le riz. Ces deux Groupes ont appelé l'attention sur le fléchissement des stocks dans les pays importateurs. Le Groupe intergouvernemental sur les céréales s'est déclaré particulièrement préoccupé par la répartition géographique des stocks qui sont de plus en plus fortement concentrés dans les grands pays exportateurs et il a souligné que des problèmes logistiques pourraient se poser pour transporter avec la rapidité voulue les quantités requises de céréales en cas de très mauvaises récoltes dans des pays importateurs.

17. Le Comité a conclu que, en dépit du fait que le niveau des stocks sera le même en 1980, les stocks des pays importateurs et en particulier ceux de la plupart des pays en développement sont insuffisants pour assurer la sécurité alimentaire mondiale, ce qui est tout à fait inquiétant. L'existence de stocks plus importants dans les pays exportateurs constitue un élément positif de la situation générale mais, eu égard aux difficultés de transport et de distribution dans les pays exportateurs et importateurs, rien ne garantit que les disponibilités seraient accessibles au moment requis.

18. Les représentants de quelques grands pays exportateurs ont assuré au Comité que des mesures vont être prises pour surmonter les difficultés de transport apparues dans leur pays. Le Comité a souligné qu'il est également nécessaire d'améliorer l'infrastructure dans les pays en développement pour faciliter les opérations portuaires, le transport et la distribution intérieurs des denrées alimentaires importées et d'origine nationale.

19. Le Comité, en examinant les incidences des tendances à long terme de la production, de la consommation et du commerce des denrées alimentaires pour la sécurité alimentaire mondiale, s'est inquiété de ce que le déficit alimentaire ait tendance à s'élargir à long terme dans les pays en développement à faible revenu. Dans nombre de ces pays, la population a augmenté plus vite que la production alimentaire. Dans les pays à faible revenu d'Afrique, du Proche-Orient et d'Amérique latine, la production céréalière par habitant est maintenant bien moins élevée que pendant les années soixante.

20. Cette évolution peu satisfaisante de la production dans l'ensemble des pays en développement à faible revenu tient à divers problèmes fondamentaux: la pénurie de ressources pour l'investissement en agriculture; les contraintes institutionnelles, de politiques et de prix; la hausse des coûts des intrants agricoles d'importation et de l'énergie et la faiblesse de l'infrastructure, qui empêche de transporter les denrées disponibles des zones excédentaires aux zones déficitaires à l'intérieur des pays en cause.

21. Parmi les éléments positifs, on a cité la réussite récente de l'Inde qui est parvenue à l'autosuffisance pour les céréales et celle des Philippines qui ont fait disparaître leur déficit de riz. Le Comité a fait valoir qu'une analyse détaillée des facteurs qui expliquent ces réussites pourrait donner des indications précieuses pour les autres pays qui luttent encore pour arriver à l'autosuffisance.

22. Malgré les progrès réalisés dans quelques pays, les importations céréalières de l'ensemble des pays à faible revenu ont augmenté de plus de 50 pour cent depuis 15 ans. Le Comité a jugé particulièrement inquiétant que, malgré cet accroissement des importations, les disponibilités par habitant n'aient pas augmenté dans les pays à faible revenu.

23. Le Comité a appris que certains grands pays exportateurs de céréales ont encore la possibilité d'accroître leur production céréalière pour satisfaire les besoins croissants d'importation, car ils pourraient étendre les emblavures en ne supportant que des coûts de reconversion minimaux.

24. Toutefois, comme l'a souligné la Conférence de la FAO, le seul moyen durable d'assurer la sécurité alimentaire est d'accélérer la production alimentaire dans les pays en développement grâce à des mesures à long terme. A ce propos, on a mis en lumière les liens avec la réforme agraire et le développement rural, ainsi qu'avec les politiques nationales de réserves. C'est aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe au premier chef d'agir pour accroître leur production alimentaire et renforcer leur autosuffisance, mais leurs efforts nationaux devront être soutenus par une aide extérieure. Etant donné l'importance de l'approvisionnement en céréales, et de l'aide alimentaire en particulier, aux fins de la sécurité alimentaire mondiale, plusieurs délégués ont souligné que les disponibilités alimentaires ne devraient pas être utilisées à des fins politiques.

25. Le Comité a souligné que, puisque les ressources sont rares, il faudrait les utiliser de façon plus efficace et réaliser les conditions préalables nécessaires à une croissance soutenue de la production en procédant à des ajustements appropriés des politiques et des institutions officielles. Le Comité a également souligné les répercussions graves de pertes après récolte (85 millions de tonnes en moyenne par an) sur les disponibilités alimentaires et il a recommandé qu'on se préoccupe davantage de réduire ces pertes. Il a en outre souligné la nécessité d'atteindre l'objectif biennal de 20 millions de \$ E.-U. établi pour le Fonds spécial du Programme d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires, créé en vertu de la Résolution 3/77 adoptée par la dix-neuvième session de la Conférence de la FAO. S'il est indispensable de redoubler d'efforts et d'accroître l'autonomie, il est également nécessaire que les pays en développement à faible revenu puissent gagner les devises dont ils ont besoin pour financer leurs importations de produits alimentaires et d'intrants agricoles, d'autant plus que leurs balances des paiements sont de plus en plus déséquilibrées.

26. Plusieurs délégués ont indiqué qu'il serait nécessaire de mieux comprendre les facteurs essentiels qui influent sur la situation de la sécurité alimentaire mondiale à long terme, notamment les mauvaises récoltes dues aux conditions météorologiques (fréquence, intensité et emplacement); l'incidence de la hausse du coût de l'énergie et des intrants agricoles d'importation sur la production et les prix des céréales et, partant, sur la sécurité alimentaire mondiale; les raisons pour lesquelles certains pays en développement ont réussi à accroître plus rapidement que d'autres leur production alimentaire; enfin, le potentiel de production et les besoins de consommation alimentaire aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Le Comité a été informé que certains de ces facteurs ont été analysés dans divers rapports de la FAO, notamment "Agriculture: Horizon 2000".

27. Le Comité est parvenu aux principales conclusions suivantes:

- i) la situation des approvisionnements alimentaires s'est aggravée en 1979 dans de nombreux pays en développement, et notamment dans les pays à faible revenu, par suite de mauvaises récoltes, de la hausse des cours mondiaux et des frets, de la réduction du volume de l'aide alimentaire et des difficultés croissantes de paiements;
- ii) à la fin de la campagne en cours, les stocks céréaliers mondiaux devraient tomber au niveau minimum que le Secrétariat de la FAO estime nécessaire aux fins de la sécurité alimentaire mondiale. Ce fléchissement intéressera essentiellement les pays importateurs développés; mais les stocks de la plupart des pays en développement restent insuffisants;

- iii) à condition que les conditions météorologiques restent favorables, la production céréalière mondiale marquera probablement un redressement en 1980/81; les cultures de céréales secondaires et de blé semées en automne sont généralement en bon état et les cultures de riz précoce s'annoncent bien. On prévoit également une progression supplémentaire - mais modérée - de la production d'autres denrées vivrières de base;
- iv) la situation de la sécurité alimentaire des pays à faible revenu présente toujours différents aspects inquiétants. La production alimentaire de ces pays suit à peine la croissance démographique. En outre, elle varie fortement d'une année à l'autre en raison de l'irrégularité des conditions météorologiques et d'autres facteurs, de sorte que ces pays sont exposés périodiquement à de graves pénuries alimentaires. Bien que les importations céréalières de ces nations ne cessent d'augmenter, les disponibilités céréalières par habitant ne se sont pas améliorées. Devant ces tendances inquiétantes, le Comité décide de porter une attention particulière, lors de ses sessions à venir, à l'évolution de la sécurité alimentaire dans les pays en développement à faible revenu.

IV. MESURES PRISES EN VUE DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

28. Conformément à la résolution 1/75 du Conseil, le Directeur général a fait rapport sur les progrès accomplis en vue de l'application du Plan d'action (document CFS 80/9) et a proposé d'autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale (CFS 80/9 Supp.1).
29. Le Comité estime que le Plan d'action, quoique de caractère volontaire et ne remplaçant pas un accord international sur les céréales juridiquement contraignant, fournit aux gouvernements des objectifs à prendre en considération dans leurs politiques de sécurité alimentaire, ainsi qu'un cadre internationalement accepté à l'intérieur duquel les progrès accomplis peuvent être examinés.
30. Le Comité a rappelé et souligné que, bien qu'il ne soit pas une instance de négociations, il est l'organe le plus qualifié des Nations Unies ayant la responsabilité essentielle de passer en revue les mesures prises pour atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire et d'examiner les propositions visant à la renforcer.
- i) Politiques de stockage des céréales vivrières
31. Le Comité note que, des 81 pays qui ont souscrit à l'Engagement sur la sécurité alimentaire mondiale, 45 ont adopté des politiques explicites de stockage des céréales, assorties d'objectifs de sécurité alimentaire. Les délégués d'un certain nombre de pays ont fait observer que, s'ils n'avaient pas d'objectifs spécifiques de stockage, leurs pratiques en la matière prévoient l'entretien de stocks à des niveaux leur permettant de satisfaire les besoins intérieurs et extérieurs et étaient donc parfaitement dans l'esprit de l'Engagement. De plus, 30 autres pays - qui n'ont pas encore officiellement souscrit à l'Engagement - appliquent des politiques ou pratiques de stockage de céréales conformes à celui-ci. Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé de ce qu'un nombre considérable de pays ayant souscrit à l'Engagement n'ont pas encore adopté de politiques en matière de stockage de produits alimentaires, et il invite le Secrétariat à examiner les raisons de cette situation.
32. Quelques délégués ont fourni des informations complémentaires concernant l'évolution récente de leurs politiques et pratiques nationales de stockage. Le délégué d'un grand pays exportateur de céréales a fait savoir au Comité que son gouvernement avait proposé une nouvelle législation dans le but de créer une réserve de sécurité alimentaire de 4 millions de tonnes de blé pour faire face à ses engagements au titre de l'aide alimentaire.

33. Les délégués d'un certain nombre de pays en développement ont souligné les difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en oeuvre leurs politiques nationales de stockage des céréales, en raison notamment des relèvements des prix internationaux des céréales en 1979, du déficit croissant de leurs importations ou des pénuries occasionnées par le mauvais temps pendant la dernière campagne agricole. Ils ont insisté sur la nécessité d'un surcroît d'assistance financière, technique et alimentaire.

34. Le Comité note que la hausse des prix mondiaux des céréales en 1979 et la réduction de la production céréalière d'un certain nombre de pays ont entraîné le déblocage de stocks de réserve dans plusieurs pays en développement et développés. Cela est conforme aux dispositions du point II du Plan d'action qui énonce un certain nombre de critères généraux et de mesures à prendre pour éviter l'apparition de pénuries alimentaires aiguës.

35. Dans ce contexte, le Comité a examiné la proposition du Directeur général selon laquelle il faudrait renforcer le Plan d'action, en élaborant une série complète de mesures grâce auxquelles on serait mieux préparé à affronter des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. L'analyse de cette question et les conclusions la concernant sont résumées dans les paragraphes 50 à 67 ci-après.

ii) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence

36. Le Secrétaire exécutif du Conseil international du blé a informé le Comité de l'issue favorable des négociations de la Convention de 1980 relative à l'aide alimentaire. Le Comité s'est félicité de cet événement et des améliorations incorporées dans la nouvelle Convention, qui devrait remplacer celle de 1971. Son objectif est d'assurer, grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, la réalisation de l'objectif minimum d'aide alimentaire aux pays en développement fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation à 10 millions de tonnes par an, en blé et autres céréales. Comme précédemment, les obligations restent essentiellement d'ordre quantitatif, ce qui est particulièrement important dans les moments où les approvisionnements se font rares et où les prix des céréales sont élevés. Les contributions minimums des donateurs actuels, ainsi que de deux nouveaux donateurs, ont été augmentées et sont passées de 4,2 à 7,6 millions de tonnes. Les efforts se poursuivent pour encourager d'autres donateurs potentiels, en particulier les pays de l'OPEP et les pays industrialisés à économie centralement planifiée, à adhérer à la Convention.

37. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif a expliqué qu'à côté du relèvement des engagements, les aspects les plus importants de la nouvelle Convention concernent la clause selon laquelle ses membres devront, dans toute la mesure possible, établir leurs contributions dans le cadre d'une planification prospective; le riz est maintenant officiellement admis pour satisfaire aux obligations; l'aide alimentaire doit être fournie dans toute la mesure possible à titre de dons; notamment dans le cas des pays les moins développés, des pays à faible revenu par habitant et des autres pays en développement en proie à de graves difficultés économiques; en ce qui concerne les achats de céréales effectués grâce à des dons en espèces, on cherchera en général à effectuer la majeure partie de ces achats dans les pays en développement, et en priorité chez ceux qui ont adhéré à la Convention; les transactions relatives à l'aide alimentaire devront être effectuées conformément aux principes et lignes d'orientation établis par la FAO en matière d'écoulement des excédents; comme dans la Convention de 1971, les membres sont invités à accorder toute leur attention aux avantages que présente l'acheminement d'une plus grande part de l'aide alimentaire par les filières multilatérales, en particulier le Programme alimentaire mondial, mais sont en outre invités à agir conformément aux directives et critères concernant l'aide alimentaire approuvés par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire; et si, dans leur ensemble, les pays en développement à faible revenu subissent une réduction importante de leur production de céréales vivrières, le Comité de l'aide alimentaire pourra recommander à ses membres d'accroître le volume de l'aide disponible pour couvrir des besoins d'urgence.

38. Le Comité s'est félicité de l'accroissement des contributions faites par plusieurs pays à la CAA, et a noté avec une satisfaction particulière la contribution de 35 000 tonnes apportée par l'Argentine, qui est pour l'instant le seul pays en développement membre de la

Convention. Il a aussi apprécié l'annonce faite par les délégués de l'Irak et de l'Espagne selon laquelle leurs gouvernements envisagent d'adhérer à la Convention de 1980 relative à l'aide alimentaire.

39. Le Comité insiste sur le fait qu'il serait souhaitable que d'autres donateurs adhèrent à la Convention relative à l'aide alimentaire et que son objectif minimum de 10 millions de tonnes soit assuré. A cet égard, le Comité a tenu compte de la conclusion à laquelle est parvenu le CPA à sa huitième session, selon laquelle les besoins de l'aide alimentaire vont probablement augmenter notablement au cours des années quatre-vingt. Les membres du CPA se sont accordés à reconnaître que les estimations de 17 à 18,5 millions de tonnes de céréales, de 300 000 tonnes de produits laitiers et de 350 000 tonnes d'huile végétale sont fondées sur des projections raisonnables des données disponibles et qu'elles fournissent des indications utiles sur les besoins d'aide alimentaire d'ici 1985.

40. Le Comité s'est déclaré vivement préoccupé de ce que les promesses de contribution au PAM faites durant la Conférence des contributions tenue en février dernier, n'aient pas atteint jusqu'ici l'objectif de 1 milliard de dollars E.-U. fixé pour 1981-82. Il s'est félicité de l'annonce faite par le délégué de l'Arabie Saoudite, selon laquelle son gouvernement a l'intention d'apporter 55 millions de dollars au PAM pour 1981-82. Quelques autres délégués ont également indiqué que leurs gouvernements avaient l'intention de faire une contribution au PAM dans un proche avenir.

41. Le Comité s'est en outre déclaré préoccupé de ce que, si un nombre considérable de pays ont apporté une contribution à la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) par le passé, seuls quelques donateurs ont fait jusqu'ici une contribution en faveur de l'objectif annuel de 500 000 tonnes de céréales. Il s'est félicité de l'annonce des délégués de l'Australie et de la Suède, selon laquelle leurs gouvernements ont l'intention d'apporter leurs contributions annuelles habituelles à la RAIU, ainsi que de l'annonce du délégué du Japon, selon laquelle le gouvernement japonais a l'intention de faire une contribution de 1 million de dollars E.-U. à la RAIU.

42. Le Comité note que par sa résolution 3/79 adoptée à sa vingtième session, la Conférence de la FAO a invité le Fonds monétaire international à envisager, dans le cadre de ses facilités de financement et comme l'a demandé le Directeur général, à accorder son soutien aux balances des paiements des pays à faible revenu qui ont un déficit alimentaire, pour leur permettre de faire face à l'augmentation du coût de leurs importations de produits alimentaires, en particulier en cas de pénurie intérieure et de hausse des prix à l'importation. Le Directeur exécutif du Fonds monétaire international avait accepté, comme le lui avait demandé le Directeur général, de porter la question devant le Conseil d'administration du Fonds, en présentant à l'appui un document préparé conjointement par les secrétariats de la FAO et du CMA. Plusieurs délégués ont instamment demandé que le Comité recommande que les gouvernements représentés au Conseil d'administration du FMI examinent cette proposition avec attention et bienveillance. D'autres délégués ont fait observer que la proposition pourrait poser des problèmes en ce qui concerne les modalités de fonctionnement du FMI et ont instamment demandé que le Comité ne prenne aucune mesure risquant de porter préjudice à une action du Conseil d'administration du FMI.

iii) Autonomie collective des pays en développement

43. Le Comité s'est félicité de l'accord conclu par les gouvernements des pays de l'ASEAN, qui ont décidé en 1979 de créer une Réserve ASEAN de sécurité alimentaire, prévoyant en particulier des mesures pour renforcer la base de production alimentaire, la prévention des pertes alimentaires, la mise en place d'un système d'information et d'alerte rapide sur la situation alimentaire, l'adoption de politiques nationales effectives de stockage et la constitution d'une réserve d'urgence de riz se montant à 50 000 tonnes. Il a également accueilli avec satisfaction la proposition du Conseil des Ministres du CILSS tendant à créer une réserve alimentaire régionale pour le Sahel, proposition dont la FAO est en train de faire une étude de faisabilité détaillée.

44. Le délégué d'un pays à faible revenu importateur de céréales a exprimé la gratitude de son gouvernement pour les prêts en céréales reçus de pays avoisinants de la région Asie et Pacifique pour faire face aux mauvaises récoltes de l'année 1979. Il y a eu là une démonstration pratique de la manière dont la coopération régionale peut renforcer l'autonomie collective dans le secteur vital de la sécurité alimentaire, conformément au point V du Plan d'action.

45. En réponse aux délégués qui ont demandé qu'une plus large place soit faite aux arrangements de stockage au niveau sous-régional, le Comité a été informé que le Secrétariat FAO est à la disposition de groupes de pays intéressés pour les aider à mettre au point des programmes de ce type.

46. Il a été suggéré qu'afin de parvenir à l'autonomie collective des pays en développement, le Comité examine les facteurs internes qui favorisent le plus cet objectif - tels que la mise en place de l'infrastructure nécessaire et l'accroissement des investissements - ainsi que les facteurs externes qui exercent des effets négatifs, comme la détérioration croissante des termes de l'échange et l'impact possible des sociétés transnationales sur les politiques agricoles nationales.

iv) Négociations en vue d'une convention sur le commerce du blé

47. Le Secrétaire exécutif du Conseil international du blé a informé le Comité des faits nouveaux intéressant la possibilité de négocier une convention sur le commerce du blé, destinée à remplacer celle de 1971 qui a été prorogée. Il a rappelé que les négociations en vue d'un nouvel arrangement international sur les céréales, ajournées en février 1979, s'étaient révélées ardues en raison du large éventail de questions sur lesquelles elles portaient. En particulier, il a mentionné la difficulté de parvenir à un accord sur les niveaux de prix qui déclencherait la constitution et le déblocage des stocks de réserve, sur le volume global de ces stocks et sur des dispositions spéciales permettant aux pays en développement de s'acquitter de leurs obligations en matière de stockage. En juin 1979, le Conseil international du blé avait créé un Comité spécial chargé d'examiner les problèmes non réglés et, par la suite, d'examiner d'autres propositions relatives à la préparation d'une nouvelle convention sur le commerce du blé. Le Comité spécial devrait se réunir en avril 1980 et faire rapport sur les autres solutions possibles à la prochaine session du CIB en juin 1980. Il a été unanimement reconnu que le Conseil international du blé était l'instance la plus appropriée pour la mise au point, dans un esprit positif et constructif de ces nouvelles bases.

48. Le Comité, notant que le présent Accord international sur le blé expirera en juillet 1981, a souligné qu'il est urgent de conclure une convention améliorée sur le commerce du blé, propre à stabiliser le marché international du blé et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

49. A la lumière du rapport du Directeur général sur l'application du Plan d'action et de l'examen qu'il a fait de ce rapport, le Comité adopte les recommandations ci-après:

- i) Les gouvernements qui n'ont pas encore adhéré à la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 mais sont à même d'apporter une contribution, devraient envisager d'y souscrire en vue de relever les engagements annuels d'aide alimentaire au titre de la Convention et d'atteindre l'objectif minimum de 10 millions de tonnes de céréales.
- ii) Les gouvernements représentés au Conseil du Fonds monétaire international devraient examiner très attentivement et de façon urgente la proposition contenue dans le Plan d'action, tendant à fournir un soutien supplémentaire à la balance des paiements des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, pour les aider à faire face aux coûts croissants de leurs importations alimentaires, en particulier dans les cas de pénuries alimentaires nationales et de hausse des prix à l'importation.

- iii) Le Conseil international du blé, lorsqu'il examinera diverses propositions pour la préparation d'une nouvelle convention sur le commerce du blé, devrait tenir compte, entre autres, des objectifs et principes convenus de l'Engagement international et du Plan d'action sur la sécurité alimentaire mondiale. A cet égard, aucun effort ne devrait être épargné pour conclure une nouvelle convention sur le commerce du blé dans les meilleurs délais possibles.
- iv) Tous les donateurs qui ne l'ont pas encore fait devraient aussitôt que possible faire des promesses de contributions au PAM pour assurer que soit atteint l'objectif de 1 milliard de dollars pour la période biennale 1981-1982 et ils devraient contribuer à la Réserve alimentaire internationale d'urgence afin d'atteindre l'objectif convenu de 500 000 tonnes de céréales dans le courant de l'année.

V. COMMENT MIEUX PARER A DES PENURIES ALIMENTAIRES AIGUES ET DE GRANDE AMPLEUR

50. Le Comité a examiné cette question à la lumière du rapport du Directeur général (doc. CFS 80/9 Sup. 1). Après avoir passé en revue les arrangements existants, le rapport suggère: (i) d'améliorer les procédures pour la prise des décisions, notamment en introduisant des indicateurs objectifs pour signaler les pénuries alimentaires aiguës et d'examiner le rôle du Comité en cas de pénurie aiguë et de grande ampleur; (ii) d'examiner les moyens de renforcer le rôle des stocks de réserve, notamment par l'implantation préalable de stocks alimentaires d'urgence en des lieux stratégiques, par l'affectation de stocks ou de fonds nationaux pour répondre aux besoins urgents sur le plan international et par la transformation éventuelle de la Réserve alimentaire internationale d'urgence en une convention ayant force obligatoire pour les parties et (iii) d'envisager des dispositifs de prompt intervention pour assurer l'approvisionnement en vivres et en moyens de production agricole et les transports en cas de pénuries de grande ampleur.
51. Le Comité est convenu que des dispositifs permettant de faire face aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur constituaient un élément essentiel de la sécurité alimentaire mondiale et que les mesures à prendre pour mieux se préparer à affronter ces éventualités soulevaient de nombreuses questions qui devaient être étudiées attentivement. Il estime que le rapport du Directeur général dresse un tableau utile des dispositifs existants pour faire face aux pénuries alimentaires aiguës, en distinguant entre les pénuries localisées, régionales et mondiales. Il note avec intérêt que ce rapport renferme plusieurs suggestions et idées préliminaires intéressantes en vue de mieux parer aux pénuries alimentaires de grande ampleur.
52. De nombreux délégués ont commenté les suggestions faites dans le rapport et souligné la nécessité de les préciser. Ils ont insisté sur le rôle que le Comité peut jouer, pour assurer une meilleure riposte, en améliorant les procédures actuelles de prise des décisions, en établissant des indicateurs objectifs pour déceler les pénuries et en donnant des directives officieuses pour la coordination des approvisionnements alimentaires en période de déficit important, ainsi qu'en examinant et en surveillant les facteurs logistiques et autres qui peuvent créer des pénuries alimentaires. Il a aussi été suggéré que, pour être prêt à mieux affronter les pénuries alimentaires aiguës, il importait d'améliorer les circuits de distribution pour assurer l'accès aux approvisionnements existants, de conclure des accords commerciaux à long terme, de réduire les pertes après récolte et de reconnaître les liens existant entre la protection du milieu et la sécurité alimentaire à long terme. Quelques délégués ont fait observer que la solution à plus long terme des crises alimentaires résidait dans l'accroissement de la production alimentaire dans les pays en voie de développement déficients, notamment par l'introduction de stratégies alimentaires appropriées en cas de besoin.
53. Quelques délégués ont estimé que les dispositifs actuels de consultation en période de crise étaient adéquats, mais qu'on pouvait améliorer les arrangements en matière de ravitaillement. Ils ont aussi exprimé des inquiétudes au sujet de la proposition visant à mettre sur pied des dispositifs de transport spéciaux, qui pourraient faire double emploi avec les efforts déployés par le PAM pour organiser un système informatisé permettant de déterminer quels sont les moyens de transports disponibles et prêts à l'utilisation en période de crise alimentaire. A leur avis, il serait inopportun que le Comité lui-même participe directement à la prise de décisions en matière d'affectation, d'attribution ou de gestion des disponibilités, son rôle naturel étant de suivre ces questions et de se consulter avec les intéressés à leur sujet.
54. D'autres délégués ont signalé que, en période de crise alimentaire, les facteurs logistiques et les difficultés de transport pourraient gravement compromettre l'afflux des approvisionnements indispensables, d'où la nécessité d'envisager des arrangements spéciaux.
55. Des opinions divergentes ont été exprimées quant à la fréquence et à l'ampleur probables des crises alimentaires qui pourraient se produire au cours des années 80. Pour certains délégués, non seulement la fréquence mais aussi l'ampleur des crises alimentaires vont sans doute augmenter et prendre de graves proportions dans l'avenir, tandis que d'autres ont été moins pessimistes dans leur analyse de la fréquence et des effets probables des

pénuries alimentaires mondiales. Quelques délégués ont aussi fait mention des incidences possibles sur la sécurité alimentaire de la réduction des approvisionnements consécutive au fait que des terres occupées jusqu'à présent par des cultures vivrières sont maintenant consacrées à la production d'énergie. Le Comité note que la FAO a convoqué une consultation d'experts en juin 1980 pour examiner ces questions.

56. En ce qui concerne la Réserve alimentaire internationale d'urgence (IEFR), quelques délégués ont noté que celle-ci relevait du CPA et ils ont douté qu'une convention ayant force obligatoire pour les parties permette d'atteindre l'objectif de 500 000 tonnes si un engagement moins formel ne l'avait pas fait. En outre, il n'est peut-être pas réaliste d'envisager d'augmenter cette réserve au moment où la capacité de contribution des donateurs au développement des programmes d'assistance est limitée.

57. D'autres délégués ont fait observer cependant que, devant l'augmentation rapide des besoins urgents, il serait opportun non seulement d'envisager d'accroître l'IEFR, mais aussi de la transformer en une convention ayant force obligatoire pour les parties.

58. Le Comité convient qu'un accord international sur les céréales ayant force obligatoire pour les parties et visant à stabiliser le marché mondial du blé serait le moyen le plus efficace pour assurer la sécurité alimentaire mondiale. Quelques délégués ont estimé qu'un consensus sur les critères précis à appliquer pour débloquer les réserves alimentaires ou allouer des vivres en période de pénurie alimentaire mondiale n'était réalisable que dans le contexte d'un accord international de ce genre sur les céréales, et ils ont signalé que le Conseil international du blé allait examiner d'autres propositions pour une nouvelle convention sur le commerce du blé. D'autres délégués ont relevé que, malgré les négociations très actives qui se poursuivent depuis plusieurs années, les efforts déployés pour conclure un accord international sur les céréales renfermant des dispositions sur les stocks et les prix et pour aider les pays en voie de développement à constituer et à gérer des stocks n'ont pas abouti jusqu'à présent. En outre, à leur avis, un accord de ce genre ne couvrirait pas nécessairement tous les aspects du problème de savoir comment se préparer à mieux affronter les crises alimentaires.

59. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire d'examiner si les dispositifs existants pour mieux affronter les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur sont satisfaisants et d'envisager l'amélioration de ces dispositifs. En particulier, il faut examiner de façon approfondie les points importants ci-après:

- i) élaboration d'indicateurs objectifs pour signaler les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur;
- ii) moyens propres à assurer, au niveau national, une meilleure préparation des mesures destinées à faire face à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, notamment amélioration des réseaux de distribution intérieure pour faciliter l'accès aux disponibilités de toutes les céréales vivrières;
- iii) évaluation des facteurs de logistique et de transport afin d'identifier les goulots d'étranglement qui pourraient apparaître en cas de pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, notamment possibilités d'améliorer les moyens de surveillance existants;
- iv) dispositifs de consultation et de coordination entre les donateurs d'aide bilatérale ou multilatérale, pour parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur dans les pays en développement;
- v) rapport entre la Réserve alimentaire internationale d'urgence et les autres dispositifs visant à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, compte tenu des responsabilités du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire en ce qui concerne ladite réserve et de ses modalités de fonctionnement.

60. Le Comité est convenu que, pour préparer des propositions viables et pratiques sur ces cinq points qu'il examinerait à sa prochaine session, il serait utile de constituer un groupe de travail ad hoc comprenant un nombre limité d'Etats Membres qui se feraient représenter par des personnalités ayant une grande expérience pratique et professionnelle de ces problèmes. Le groupe de travail procédera à une analyse spécialisée et approfondie et soumettra ses conclusions au Comité pour examen de caractère politique.
61. Dans l'exécution de sa tâche, le groupe de travail prendra pleinement en compte les travaux entrepris dans d'autres instances, notamment le Conseil international du blé et le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, ainsi que le Conseil mondial de l'alimentation de façon à compléter ces travaux au lieu de faire double emploi. L'analyse du groupe de travail devrait s'effectuer sans préjuger de la reprise des négociations en vue d'un nouvel arrangement international sur les céréales.
62. Le Comité reconnaît que la réduction des pertes après récolte et l'énergie au service de l'agriculture ont également une influence sur la sécurité alimentaire. Toutefois, il note que le COAG examine actuellement la première de ces questions et qu'une consultation d'experts convoquée par la FAO examinera la seconde dans le courant de l'année.
63. Le Comité a également souligné l'urgente nécessité d'étudier des arrangements qui permettent d'améliorer l'accès aux approvisionnements de facteurs de production agricoles, en particulier de semences et d'engrais, de façon à pouvoir affronter dans les meilleures conditions possibles les pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur. Quelques délégués ont invité le Secrétariat à préparer un rapport à ce sujet, qui sera examiné à la prochaine session.
64. En ce qui concerne les délais, le groupe de travail ad hoc terminera son analyse avant la sixième session du Comité et sera alors dissous. Le Comité sera saisi des conclusions du groupe de travail à sa sixième session.
65. Le Groupe de travail ad hoc comprendra les Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Bangladesh, Canada, Cuba, Etats-Unis, France, Ghana, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Japon, Mexique, Pakistan, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Sierra Leone, Suède, Tunisie, Zaïre.
66. Le Comité prie le Directeur général d'inviter les gouvernements des Etats Membres énumérés ci-dessus à désigner des personnalités compétentes et ayant une expérience pratique des points figurant au paragraphe 59 ci-dessus et des mesures prises pour éviter les pénuries alimentaires aiguës. Les organisations internationales intéressées devraient être invitées à participer aux travaux.
67. Conformément aux procédures prévues à l'Article VI de l'Acte constitutif, le Comité a été informé des conséquences financières de l'établissement d'un groupe de travail ad hoc suivant les dispositions convenues. Si une seule réunion de travail de dix jours au maximum était organisée, le coût supplémentaire à couvrir dans le cadre du budget du Programme ordinaire s'élèverait à 45 000 dollars E.-U. environ 1/. Ce chiffre comprend les frais de documents et d'interprétation, mais non les prestations du personnel du Secrétariat.
- VI. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT
68. Sur la base du document du Secrétariat CFS 80/5, le Comité a effectué le second examen biennal des activités menées par la FAO en vertu du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire. Il a également examiné les autres formes d'assistance multilatérale et bilatérale fournies aux fins de la sécurité alimentaire (CFS 80/6), les lacunes de l'assistance aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et les moyens de répondre aux besoins (CFS 80/7).

1/ Note du Secrétariat: Après nouvelle vérification, le Secrétariat a évalué ce montant à 92 000 dollars.

69. Le Comité note que les contributions au Programme reçues au titre de fonds fiduciaires pendant l'exercice biennal considéré, se sont élevées à 18,8 millions de dollars E.-U. Le Directeur général a pu approuver en 1978/79 des projets représentant une valeur totale de l'ordre de 29 millions de dollars E.-U. en ayant recours aux fonds reportés des années précédentes. Le Comité a noté avec satisfaction que des installations d'entreposage d'une capacité totale de 300 000 tonnes (72 000 tonnes en Asie et 228 000 tonnes en Afrique) avaient été achevées ou étaient en construction dans le cadre du Programme. En outre, une aide alimentaire de 160 000 tonnes pour la construction de réserves d'urgence a été mobilisée grâce au Programme ou est en cours de négociation pour 6 pays, par des voies bilatérales ou multilatérales. Un certain nombre d'autres projets ont également été entrepris pour améliorer les moyens de transport, les systèmes nationaux d'alerte rapide, l'assistance technique pour les approvisionnements en produits alimentaires, la distribution et la gestion des stocks et la formation. Une importante étude de faisabilité concernant un programme régional de réserves alimentaires de sécurité pour le Sahel est en préparation.

70. Un nombre considérable de projets, identifiés avec l'aide du Programme, n'ont pas encore obtenu de financement. Pour 1980, les projections indiquent que les ressources des fonds fiduciaires mises à la disposition du Programme n'atteindront pas 5 millions de dollars E.-U. Etant donné la faiblesse des ressources disponibles, le Secrétariat avait l'intention d'orienter les activités du Programme vers le financement de projets qui (a) soient de petite ou moyenne envergure, (b) aident à résoudre un problème de sécurité alimentaire critique et (c) agissent comme catalyseur pour attirer des fonds d'autres sources.

71. Le Comité a été informé que la collaboration entre le Programme et le PAM s'intensifie, depuis que le CPA a décidé à sa dernière session que compte dûment tenu de ses priorités et des limitations que lui imposent ses ressources, le PAM devrait accorder davantage d'attention aux demandes d'aide pour des réserves alimentaires nationales qui lui sont présentées et, le cas échéant, soutenir et encourager les programmes relatifs aux réserves nationales en étroite coopération avec le Programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire. Quelques délégués ont considéré toutefois que l'aide alimentaire pour les réserves nationales devrait être fournie essentiellement par des voies bilatérales. Le Comité note que la collaboration entre la FAO et la Banque mondiale pour l'aide à la sécurité alimentaire est de plus en plus étroite.

72. Le Comité est convenu de l'utilité pratique du Programme pour aider à établir et à exécuter des programmes de sécurité alimentaire dans les pays en développement et a approuvé de façon générale l'orientation de ses travaux. La valeur du Programme pour améliorer la base de données sur l'assistance pour la sécurité alimentaire a également été évoquée. Des délégués de pays donateurs ont demandé au Secrétariat de leur fournir, régulièrement, des rapports sur l'état d'avancement des projets de sécurité alimentaire.

73. Les délégués d'un certain nombre de pays en développement ont décrit dans leurs grandes lignes le contexte, les progrès et les problèmes des programmes de sécurité alimentaire mis en oeuvre par leur pays en vertu d'accords bilatéraux ou avec l'aide de la FAO dans le cadre du Programme. Ils ont apprécié à sa juste valeur le soutien financier et technique qu'ils ont reçu de la part de divers pays, mais ont souligné que beaucoup de projets étaient financés à l'aide de ressources intérieures. Ils ont constaté avec inquiétude que l'insuffisance des ressources intérieures et les retards apportés à la livraison de l'aide promise freinaient la réalisation des objectifs concernant les réserves alimentaires, et ils ont instamment prié les donateurs d'augmenter leur assistance pour satisfaire à un certain nombre de besoins identifiés de projets, ainsi que de faire parvenir leurs contributions en évitant les retards.

74. Les délégués de plusieurs pays donateurs ont exposé au Comité leurs programmes d'aide bilatérale concernant la sécurité alimentaire et se sont déclarés disposés à participer à des réunions de donateurs au niveau des pays.

ORDRE DU JOUR

- I. QUESTIONS D'ORGANISATION
 - a) Election du Président et des Vice-Présidents
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier: pour décision
 - c) Composition du Comité: pour information
 - d) Recommandations du Conseil et de la Conférence de la FAO, du Conseil mondial de l'alimentation et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire qui intéressent le Comité: pour information
- II. EVALUATION DE LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE ET DES TENDANCES A LONG TERME: pour discussion
 - a) Incidences des tendances à long terme de la production, de la consommation et du commerce des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire mondiale
 - b) Evaluation de la situation actuelle de la sécurité alimentaire mondiale et des stocks mondiaux; perspectives à court terme
- III. MESURES PRISES EN VUE DE L'EXECUTION DU PLAN D'ACTION FAO POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE: pour discussion et recommandation
 - a) Progrès accomplis en vue de l'exécution du Plan d'action
 - i) Adoption de politiques de stockage des céréales vivrières
 - ii) Critères applicables à la gestion et au déblocage des stocks nationaux détenus en conformité de l'Engagement
 - iii) Mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence
 - iv) Arrangements prévus pour assurer l'autonomie collective des pays en développement
 - b) Suite donnée aux recommandations de la vingtième session de la Conférence de la FAO.
- IV. EXAMEN DES ARRANGEMENTS SPECIAUX POUR L'ASSISTANCE A LA SECURITE ALIMENTAIRE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT: pour discussion et recommandation
 - a) Activités du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire
 - b) Autre assistance multilatérale et bilatérale pour la sécurité alimentaire
 - c) Identification des lacunes que présente l'assistance destinée aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins
 - d) Création éventuelle d'un sous-comité de l'assistance à la sécurité alimentaire
- V. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE: pour décision
- VI. AUTRES QUESTIONS
 - a) Organisation de la sixième session: pour décision
 - b) Questions diverses
 - c) Adoption du rapport: pour adoption

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

Chairman/Président/Presidente: H. Mends (Ghana)

Vice-Chairmen/Vice-Présidents/Vicepresidentes: J. Sainsbury (Australia)
 A. Sonnenholzner (Ecuador)
 P. Vándor (Hungary)
 Moustafa Hamdoun (Iraq)

MEMBERS OF THE COMMITTEEALGERIA/ALGERIE/ARGELIA

Haouari Mokhtari
 Représentant Permanent Suppléant
 de l'Algérie auprès de la FAO
 Rome

ANGOLA, PEOPLE'S REP./ANGOLA, REP. POP.

P. Agostinho Kanga
 Suppléant
 Ministerio da Agricultura
 Luanda

José Zenaarela
 Conseiller
 Ministerio da Agricultura
 Luanda

ARGENTINA/ARGENTINE

Carlos O. Keller Sarmiento
 Representante permanente
 Embajada de Argentina
 Roma

AUSTRALIA/AUSTRALIE

J.C. Sainsbury
 Delegate Representative
 Australian Embassy
 Rome

K.F. Keneally
 Counsellor
 (Development Assistance)
 Australian Embassy
 Rome

AUSTRIA/AUTRICHE

Hermann Redl
 Federal Ministry of Agriculture
 and Forestry
 Wien

MEMBRES DU COMITEBANGLADESH

A.N.M. Eusuf
 Joint Secretary
 Ministry of Agriculture and Forestry
 Dacca

A. Khan
 Joint Secretary
 Ministry of Food
 Dacca

Shahed Latif
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Rome

BELGIUM/BELGIQUE/BELGICA

Guy Stuyck
 Ambassadeur, Représentant Permanent de la
 Belgique auprès de la FAO
 Rome

J. Thinsy
 Secrétaire d'Administration
 Ministère des Affaires Etrangères
 Bruxelles

M. Vandeputte
 Chef de Service
 Ministère de l'Agriculture
 Bruxelles

BENIN PEOPLE'S REP./BENIN, REP. POP.

M. Whannou A. Georges
 Conseiller à la Mission Permanente du Bénin
 auprès de la CEE et de l'Office des
 Nations Unies à Genève
 Bruxelles

MIEMBROS DEL COMITE

CANADA

K.R. Higham
Permanent Representative to FAO
Embassy of Canada
Rome

R. Sallery
Canadian International Development Agency
Hull

G. Weber
International Liaison Service
Department of Agriculture
Ottawa

CHILE

Jorge Mora Brugere
Representante Permanente
Alterno de Chile
Embajada de Chile ante la FAO
Roma

COLOMBIA/COLOMBIE

G. Bula Hoyos
Representante delegado
Embajador de Colombia ante la FAO
Roma

J. Godin
Suplente
Embajada de Colombia ante la FAO
Roma

COSTA RICA

Fernando Guardia
Representante Permanente
de Costa Rica ante la FAO
Roma

M.A. Calvo Mata
Misión Permanente de
Costa Rica ante la FAO
Roma

Hortensia Jimenez
Tercer Secretario
Representación Permanente
de Costa Rica ante la FAO
Roma

CUBA

P.A. Morales Carballo
Delegado Representante
Misión permanente de Cuba ante la FAO
Roma

CYPRUS/CHYPRE/CHIPRE

Fotis G. Poulides
Permanent Representative
of the Republic of Cyprus
Rome

DENMARK/DENEMARK/DINAMARCA

Erik Mortensen
Head of Division
Ministry of Agriculture
Copenhagen

John Glistrup
Permanent Representative
of Denmark to FAO
Rome

ECUADOR/EQUATEUR

A. Sonnenholzner
Coordinador General del
Ministerio de Agricultura
Quito

M. Morales
Director Planeamiento de la Seguridad
Ministerio de Agricultura
Quito

H. Cueva
Representante Permanente
Alterno ante la FAO
Embajada del Ecuador
Roma

P. Alter
Asesor Principal de Seguridad Alimentaria
Quito

EGYPT/EGYPTE/EGIPTO

Fouad Reda
Deputy Permanent Representative to FAO
Counsellor for Agricultural Affairs
Egyptian Embassy
Rome

EL SALVADOR

J.M.D. Garcia
Consejero
Embajada del Salvador
Roma

ETHIOPIA/ETHIOPIE/ETIOPIA

Adugna Shimelis
Commissioner
Relief and Rehabilitation Commission
Addis Ababa

Belachew Tilahun
Ethiopian Embassy
Rome

Arragaw Fettene
Relief and Rehabilitation Commission
Addis Ababa

FINLAND/FINLANDIA

Aarno Lutz
Permanent Representative of
Finland to FAO
Embassy of Finland
Rome

Seppo Koivula
Director of Department
Finnish State Granary
Helsinki

FRANCE/FRANCIA

C. Batault
Ambassadeur, Représentant Permanent
de la France auprès de l'O.A.A.
Représentation permanente de la France
Rome

P. Elmanowsky
Ministère de l'Agriculture
Secrétaire Général adjoint du Comité
Interministériel pour l'Alimentation
et l'Agriculture
Paris

Mme M. Musso
Secrétaire des Affaires Etrangères à la
Direction des Nations Unies et Organisations
Internationales du Ministère des
Affaires Etrangères

G. Vigué
Attaché
Ministère de l'Agriculture
Paris

Mme M. Godard
Attaché au Service des
Relations Internationales de l'ONIC
Paris

G. Letang
Attaché
Ministère de l'Economie D.R.E.E.
Paris

N. Carrasco-Baulnier
Représentant Permanent Adjoint
auprès de l'O.A.A. à Rome
Rome

GABON

T. Minroue
Premier Conseiller
Représentant Permanent du Gabon
auprès de la FAO
Ambassade du Gabon
Rome

GERMANY, F.R./ALLEMAGNE, R.F./ALEMANIA, R.F.

E. Schröder
Deputy Head of Section
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Forestry
Bonn

G. Lieber
Alternate Representative to FAO
Embassy of the Federal Republic of Germany
Rome

Ms. I. Kuhn
Head of Section
Federal Ministry for Economic Cooperation
Bonn

GHANA

H. Mends
Permanent Representative to FAO
Embassy of Ghana
Rome

GREECE/GRECE/GRECIA

M.A. Papageorgiou
Ambassador, Permanent Representative to FAO
Embassy of Greece
Rome

GUATEMALA

G.E. Strecker
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Guatemala
Rome

GUINEA/GUINEE

S.M. Camara
Représentant permanent adjoint
Ambassade de la République populaire
de la Guinée
Rome

GUINEA-BISSAU/GUINEE-BISSAU

B. Touré
Directeur général
Relations Economiques Internationales
Bissau

HUNGARY/HONGRIE/HUNGRIA

P. Vándor
Permanent Representative of Hungary to FAO
Embassy of Hungary
Rome

INDIA/INDE

B.S. Raghavan
Additional Secretary.
Department of Food
New Delhi

S. Ramadhar
Counsellor (Agriculture)
Embassy of India
Rome

INDONESIA

S. Yahya
Ministry of Agriculture
Jakarta

Sapuan
National Logistic Agency (BULOG)
Jakarta

A. Martosuwiryo
Permanent Representative of Indonesia
to FAO
Embassy of Indonesia
Rome

IRAN

Aziz Manii
Permanent Representative to FAO
Embassy of Iran
Rome

IRAQ/IRAK

M. Hamdoun
Permanent Representative to FAO
Embassy of Iraq
Rome

H.F. Najeb
Alternative Permanent Representative
of Iraq
Embassy of Iraq
Rome

ISRAEL

E. Douek
Counsellor (Economic Affairs)
Embassy of Israel
Rome

Ms. S. Faitel
Economic Office
Embassy of Israel
Rome

ITALY/ITALIE/ITALIA

V. Pilo
Chief Inspector
Ministry of Agriculture
Rome

Ms. M. Loseby
Istituto Nazionale de Economia Agraria
Rome

B. Palestini
Ispettore Capo Aggiunto
Ministero dell'Agricoltura e Foreste
Rome

IVORY COAST/COTE-D'IVOIRE/COSTA DE MARFIL

A.P.D. Tance
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Ivory Coast
Rome

JAPAN/JAPON

I. Taki
Permanent Representative to FAO
Embassy of Japan
Rome

H. Shimada
Ministry of Foreign Affairs
Tokyo

A Haba
International Cooperation Division
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Tokyo

Minoru Morimoto
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Japan
Rome

KENYA

G.K. Mburathi
Permanent Representative to FAO
Permanent Mission of Kenya to FAO
Rome

KOREA/COREE/COREA

Dong-bai Lee
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of Korea
Rome

Chung-Ock Seo
Agricultural Attaché
Embassy of the Republic of Korea
Rome

LESOTHO

O. Selikane
Ministry of Agriculture
Lesotho

A.M.M. Morojele
Chief Planning Officer
Ministry of Agriculture
Maseru

LIBERIA

C.N. McClain
Agricultural Attaché
Embassy of Liberia
Rome

MALAYSIA/MALAISIE/MALASIA

Abu Bakar Bin Mahmud
Minister Counsellor
Embassy of Malaysia
Rome

MALTA/MALTE

I. Moskovits
Permanent Representative of Malta to FAO
Embassy of Malta
Rome

V. Buhagiar
Administrative Officer
Department of Trade
Valletta

MAURITANIA/MAURITANIE

M. Bocoum
Directeur du l'Office Mauritanien
des céréales
Mouakchott

MEXICO/MEXIQUE

A. Duarte
Representante Permanente Alterno
Delegación Permanente de México
ante la FAO
Roma

Sra. Graciela Vázquez-Díaz
Subdirector General de Cooperación
Técnica Internacional
Secretaría de Relaciones Exteriores
México

Francisco Martínez Gomez
Consejero Agrícola
Delegación Permanente de México ante la FAO
Roma

Miguel Angel Orozco Deza
Agregado Económico-Financiero
Delegación Permanente de México ante la FAO
Roma

I. Menéndez
Agregado Económico Comercial
Delegación Permanente de México ante la FAO
Roma

MOROCCO/MAROC/MARRUECOS

B. Balafrej
Chef du Service de Ravitaillement à
l'O.N.I.C.L.
Rabat

Ms. F. Jaidi
Premier Secrétaire d'Ambassade
Ambassade du Maroc
Rome

MOZAMBIQUE

A.M. Da Silva
National Director of Supply
Ministère du Commerce Intérieur
Maputo

NETHERLANDS/PAYS-BAS/PAISES BAJOS

J. Sonneveld
Permanent Representative of the Netherlands
to FAO
Embassy of the Netherlands
Rome

J.B. Visser
Ministry of Agriculture and Fisheries
The Hague

Ms. M.I. Cochius
Administrator
Ministry of Foreign Affairs
The Hague

L. Rittershaus
Associate Permanent Representative to FAO
Embassy of the Netherlands
Rome

NEW ZEALAND/NOUVELLE ZELANDE/NUEVA ZELANDIA

M.R. Lear
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Embassy of New Zealand
 Rome

NICARAGUA

E. Aguilar-Gamez
 Representante Alterno ante la FAO
 Embajada de Nicaragua
 Roma

NIGERIA

J.O. Alabi
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of Nigeria
 Rome

NORWAY/NORVEGE/NORUEGA

S.V. Hagen
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of Norway
 Rome

R. Thaulum
 Consultant
 Oslo

PAKISTAN

Muhammad Mohsin
 Joint Secretary
 Ministry of Food and Agriculture
 Islamabad

Parvez Masud
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of Pakistan
 Rome

PANAMA

Sra. M.I. de Arosemena
 Representante Permanente alterno ante
 la FAO
 Misión Permanente ante la FAO
 Roma

A.U. Acuña Humphries
 Representante Permanente Alterno ante
 la FAO
 Agregado Agrícola
 Misión Permanente ante la FAO
 Roma

PHILIPPINES/FILIPINAS

Ms. Maria Luisa Gauino
 Embassy of the Philippines
 Rome

ROMANIA/ROUMANIE/RUMANIA

Tudor Mircea
 Conseiller
 Représentant permanent adjoint
 auprès de la FAO
 Rome

SENEGAL

Samba Mademba Sy
 Ambassadeur du Sénégal auprès de la FAO
 Représentation permanente du Sénégal
 auprès de la FAO
 Rome

SIERRA LEONE/SIERRA LEONA

T.E.C. Palmer
 Agricultural Attaché
 Embassy of Sierra Leone
 Rome

SPAIN/ESPAGNE/ESPAÑA

J. García del Castillo
 Jefe organismos internacionales
 Ministerio de agricultura
 Madrid

Jesús Miranda de Larra
 Representante permanente ante la FAO
 Embajada de España
 Roma

SRI LANKA

A.F. Wijemanne
 Ambassador and Permanent Representative to FAO
 Embassy of Sri Lanka
 Rome

N.K. Rajalingam
 First Secretary
 Embassy of Sri Lanka
 Rome

SUDAN/SOUDAN

Amir A. Khalil
 Permanent Representative to FAO
 Embassy of Sudan
 Rome

SWEDEN/SUEDE/SUECIA

Stefan de Maré
Head of Division
Ministry of Agriculture
Stockholm

I. Eckersten
Agricultural Counsellor
Embassy of Sweden
Rome

J. Ståhl
Counsellor
Embassy of Sweden
Rome

E. Karlsson
First Secretary
National Agricultural Market Board
Jönköping

SWITZERLAND/SUISSE/SUIZA

Theodor Glaser
Représentant permanent auprès de la FAO
Ambassade de Suisse
Rome

R. Brugger
Secrétaire du Comité National de la FAO
Office fédéral de l'agriculture
Berne

TANZANIA/TANZANIE

George S. Magombe
Ambassador to Italy
Permanent Representative to FAO
Rome

J. Silvan Mtenga
Counsellor
Embassy of Tanzania
Rome

J.M. Mdadila
Agricultural Economist
Ministry of Agriculture
Dar-es-Salaam

THAILAND/THAILANDE/TAIANDIA

Nguen Srisuruk
Deputy Secretary-General
Office of Agricultural Economics
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Bangkok

Oranuj Osatananda
Deputy Director-General
Department of Foreign Trade
Bangkok

Dumrong Indharamesup
Commercial Counsellor
Royal Thai Embassy
Rome

Ms. Laxanachantorn Laohaphan
First Secretary and Alternate Permanent
Representative to FAO
Royal Thai Embassy
Rome

Jiranan Theprangchai
Third Secretary
Royal Thai Embassy
Rome

Pisan Luetongchareg
Office of the Agricultural Counsellor
Royal Thai Embassy
Rome

TUNISIA/TUNISIE/TUNEZ

L. Mouaffak
Directeur général adjoint
Office des céréales
Tunis

B. Ben Amar
Chef de Service de la planification
sectorielle et régionale
Ministère de l'agriculture
Tunis

M. Bel Hadj Amor
Représentant de la Tunisie auprès de la FAO
Rome

TURKEY/TURQUIE/TURQUIA

Fazli Kesmir
Permanent Representative to FAO
Embassy of Turkey
Rome

Suat Bayhan
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Turkey
Rome

UGANDA/UGANDA

T.C. Bamusonighe
Assistant Commissioner for Veterinary
Service and Animal Industry
Ministry of Veterinary
Industry and Fisheries
Kampala

J. Tumusiime
Livestock Economist
Ministry of Veterinary Industry and Fisheries
Kampala

S. Kalanguka-Kayondho
Economist
Ministry of Planning and Economic
Development
Kampala

Mansoor Simbwa-Bunnya
Designate Permanent Representative to FAO
Kampala

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/REINO UNIDO

A.J. Peckham
Permanent Representative to FAO
Embassy of the United Kingdom
Rome

J.R. Cowan
Principal
Cereals Division
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food
London

A.B. Cawthorn
Principal
External Relations Division
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food
London

Ms. J. Mitchell
Executive Officer
External Relations Division
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food
London

J.M.M. Vereker
Assistant Secretary
Ministry of Overseas Development
London

UNITED STATES/ETATS-UNIS/ESTADOS UNIDOS

W. Scott Steele
Office of the Secretary
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C.

D.F. Smith Jr.
Chief, Food Policy Division
U.S. Department of State
Washington, D.C.

Ms. A. Gault
Foreign Affairs Officer
Washington, D.C.

URUGUAY

Mateo Marques Seré
Embajador
Embajada de Uruguay
Roma

J. Piriz
Primer Secretario
Embajada del Uruguay
Roma

VENEZUELA

H. Carabaño
Embajador, Representante Permanente de
Venezuela ante la FAO
Roma

Sra. M.I. Casellas Olivo
Consejero
Embajada de Venezuela
Roma

Sra. Zoed Karam Douaji
Primer Secretario
Embajada de Venezuela
Roma

YUGOSLAVIA/YOUGOSLAVIE

M. Zjalić
Counsellor
Embassy of Yugoslavia
Roma

ZAIRE/ZAIRE

N.M. Mapela
Représentant permanent suppléant
auprès de la FAO
Ambassade du Zaïre
Rome

ZAMBIA/ZAMBIE

N.E. Mumba
Director of Agriculture
Department of Agriculture
Lusaka

B.E. Phiri
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Zambia
Rome

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF COMMITTEE
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU COMITE
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DEL COMITE

BRAZIL/BRESIL/BRASIL

Arrhenius F.M. de Freitas
Permanent Representative to FAO
Embassy of Brazil
Rome

G. de Barros Carvalho
e Mello Mourão
Alternate Permanent Representative to FAO
Embassy of Brazil
Rome

BULGARIA/BULGARIE

Lyuben Djilianov
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
P.R. of Bulgaria to FAO
Embassy of the P.R. of Bulgaria
Rome

BURMA/BIERMANIE/BIRMANIA

U Khin Maung Lay
Ambassador of Socialist Republic of
the Union of Burma
Embassy of Burma
Rome

DEMOCRATIC PEOPLE'S REP. OF KOREA/
REP. POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE/
REP. POPULAR DEMOCRATICA DE COREA

Kim Tae Ryong
Permanent Representative to FAO
Permanent Representation to FAO
Rome

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

L. Marinucci
Conseiller chargé de négociation à la
Direction Générale de l'Agriculture
Direction des Affaires Internationales
Bruxelles

E. Drescig
C.E.E.
Direction Générale de l'Agriculture
Bruxelles

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

S.E. Mgr. Agostino Ferrari-Toniolo
Permanent Observer of the Holy See to FAO
Vatican City

Lelio Bernardi
Vatican City

O. Myong Sung
Alternate Representative to FAO
Permanent Representation to FAO
Rome

GAMBIA/GAMBIE

Wally N'Dow
CILSS Coordinator
Banjul

RWANDA

D. Nsabimana
Directeur Général de l'Agronomie
Kigali

SAUDI ARABIA/ARABIE SAOUDITE/ARABIA SAUDITA

Hatif Yahya Bukhari
Permanent Representative to FAO
Embassy of Saudi Arabia
Rome

M.I. Mahdi
Assistant Permanent Representative to FAO
Embassy of Saudi Arabia
Rome

LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS DE LIBERATION
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

PALESTINE LIBERATION ORGANIZATION/
ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE/
ORGANIZACION PARA LA LIBERACION DE PALESTINA

Alaflak Hussein
P.L.O. Office
Rome

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNICEF

Hossein Ghassemi
New York

WFC/CMA

M.J. Williams
Executive Director

Salahuddin Ahmed
Deputy Executive Director

Diego A.M. de Gaspar
Assistant Director
Policy Development and Economic Analysis

Arturo Goetz
Chief
Policy Development and Economic Analysis

WFP/PAM/PMA

J. Moscarella
Economic Adviser

E.E. Lühe
Deputy Director
Project Management Division

D.J. Shaw
Senior Economist
Policy Unit

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

INTERNATIONAL WHEAT COUNCIL/
CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE/
CONSEJO INTERNACIONAL DEL TRIGO

J.H. Parotte
Executive Secretary
London

OECD/OCDE/OCFE

P. Dymock
Administrator
Paris

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

IFAP/FIPA

G. Pelà
Liaison Officer with FAO
Rome

WFTU/FSM

G. Casadei
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

LISTE DES DOCUMENTS

- CFS 80/1 Ordre du jour provisoire
- CFS 80/2 Extraits des rapports de la soixante-quinzième session du Conseil de la FAO, de la vingtième session de la Conférence de la FAO, de la cinquième session du Conseil mondial de l'alimentation et de la huitième session du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
- CFS 80/3 Futur programme de travail du Comité
- CFS 80/4 Création d'un sous-comité de l'assistance à la sécurité alimentaire
- CFS 80/5
Rev. 1 Activité du programme d'assistance pour la sécurité alimentaire:
Révisions des tableaux 2 et 4
- CFS 80/6 Autre assistance multilatérale et bilatérale pour la sécurité alimentaire
- CFS 80/7 Lacunes de l'assistance aux programmes de sécurité alimentaire des pays en développement et moyens de répondre aux besoins
- CFS 80/8 Incidences des tendances à long terme de la production, de la consommation et du commerce des denrées alimentaires sur la sécurité alimentaire mondiale, en ce qui concerne plus particulièrement les causes profondes du fort accroissement des importations céréalières des pays en développement
- CFS 80/9 Rapport du Directeur général sur l'application du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale
- CFS 80/9
Sup. 1 Rapport du Directeur général sur l'exécution du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale: comment parer à des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur
- CFS 80/9
Sup. 2 Rapport du Directeur général sur l'exécution du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale: réponse du Gouvernement d'Australie
- CFS 80/10 Evaluation de la situation actuelle de la sécurité alimentaire mondiale et des stocks mondiaux: perspectives à court terme
- CFS 80/10
Rev. 1 Evaluation de la situation actuelle de la sécurité alimentaire mondiale et des stocks mondiaux: perspectives à court terme: Révision des tableaux 1 et 2.

ANNEXE DCOMPOSITION DU COMITE

(au 3 avril 1980)

ALGERIE	GHANA	NOUVELLE-ZELANDE
ALLEMAGNE, REP. FED. D'	GRECE	OUGANDA
ANGOLA	GUATEMALA	PAKISTAN
ARGENTINE	GUINEE	PANAMA
AUSTRALIE	GUINEE-BISSAU	PAYS-BAS
AUTRICHE	GUYANE	PEROU
BANGLADESH	HONDURAS	PHILIPPINES
BELGIQUE	HONGRIE	POLOGNE
BENIN	INDE	PORTUGAL
BURUNDI	INDONESIE	ROUMANIE
CANADA	IRAK	ROYAUME-UNI
CHILI	IRAN	SENEGAL
CHYPRE	IRLANDE	SIERRA LEONE
COLOMBIE	ISRAEL	SOUDAN
COREE, REP. DE	ITALIE	SRI LANKA
COSTA RICA	JAPON	SUEDE
COTE-D'IVOIRE	KENYA	SUISSE
CUBA	LESOTHO	SURINAME
DANEMARK	LIBERIA	TANZANIE
EGYPTE	MADAGASCAR	TCHAD
EL SALVADOR	MALAISIE	THAILANDE
EQUATEUR	MALTE	TUNISIE
ESPAGNE	MAROC	TURQUIE
ETATS-UNIS	MAURITANIE	URUGUAY
ETHIOPIE	MEXIQUE	VENEZUELA
FINLANDE	MOZAMBIQUE	YUGOSLAVIE
FRANCE	NICARAGUA	ZAIRE
GABON	NIGERIA	ZAMBIE
	NORVEGE	